

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 22 janvier 2018 créant la Cellule de Veille sur les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage ;
Vu les délibérations du Conseil d'administration du 5 juillet 2021 et du 3 juillet 2023 modifiant les règles de fonctionnement de la Cellule de Veille ;
Vu la décision n° 21-262 du 1er avril 2021 portant composition de la Cellule de Veille
Vu l'arrêté n° 24/25-600 du 21 mai 2025 portant renouvellement de Pascale COLISSON en qualité de Référente « Egalité et lutte contre les discriminations »

ARRETE

Article 1

Composition de la Cellule de Veille

Sont désignés membres de la Cellule de Veille sur les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage, sur proposition de la référente « Egalité, lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage », les personnes suivantes :

- Pascale COLISSON, Référente « Egalité, lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage », coordinatrice de la cellule
- Fatiha NAHIM, Chargée de mission Handicap
- Julie TOULOUSE, Référente Programme Egalité des chances
- Aurora GJAPI, Ingénieur de Prévention des Risques Professionnels
- Mériem BOUZIDI, Infirmière référente
- Elise DESORBAIS, Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap
- Céline RIVIERE, Responsable de l'accompagnement professionnel des personnels de Dauphine | PSL
- Patrice GEOFFRON, Professeur
- Juliette MOREL-MAROGER, Professeur
- Imèn BEN TAHAR, Maître de conférences
- Alban JACQUEMART, Maître de conférences
- Béatrice BOUILLON, Doctorante
- Benjamin GIAMI, Directeur des Affaires internationales

Article 2

Le présent arrêté abroge, à compter du 21 mai 2025, la décision n° 21-262 susvisée et entre en vigueur rétroactivement à cette date. La directrice générale des services est chargée de cette publication et de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Paris, le 16 juillet 2026

Pr Bruno BOUCHARD

Président de l'université Paris Dauphine PSL